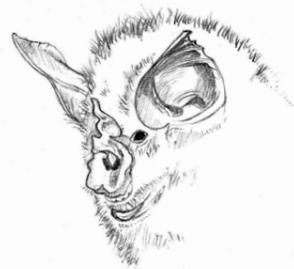


sur le Petit Rhinolophe



Le Petit rhinolophe est une chauve-souris de petite taille. Il est très visible puisqu'il se pend au plafond des greniers en été ou des cavités l'hiver, enveloppé dans ses ailes. En hiver, de fin octobre à début avril, le Petit Rhinolophe hiberne dans des cavités où la température est constante (anciennes carrières, caves...). Il change de gîte en été, préférant les combles des bâtiments anciens (granges, églises, moulins, fermes, châteaux...), chauds et relativement clairs. Animal nocturne, il chasse du crépuscule jusqu'à l'aube, dans des paysages où il peut facilement se repérer, riches en structures linéaires (haies, lisières, forêts, ceintures de roseaux...). Il se nourrit exclusivement d'insectes, principalement des moustiques et des petits papillons de nuit. La reproduction a lieu en automne mais la fécondation est différée et les femelles mettent bas entre mi-juin et début juillet. Les colonies sont alors uniquement composées des femelles et des jeunes de l'année.

Caractéristiques : tête et corps de moins de 5 cm, envergure de 25 cm au maximum, face dorsale gris-brun, face ventrale grise à gris-blanche, oreilles pointues, feuille nasale en fer à cheval surmontée d'un appendice (d'où son nom, du Grec rhino=nez et lophus=crête)

Répartition : présent de l'Europe centrale jusqu'en Asie mineure, l'Afrique du nord constituant sa limite méridionale d'aire de répartition ; présent en France dans tous les départements, sauf dans l'extrême nord ; en Ile-de-France présence seulement dans le Vexin français, en lien avec les populations de l'Eure et de l'Oise

Menaces : dérangement lors de l'hibernation en hiver (les réveils fréquents leur font consommer les graisses indispensables pour passer l'hiver), fermeture des gîtes d'été dû à la rénovation du bâti, disparition des territoires de chasse (abatage des haies et des bosquets), intoxication via les pesticides

Statut : protégé par plusieurs arrêtés, au niveau régional, national et international ; inscrit sur les listes rouges mondiale (espèce considérée comme vulnérable), nationale (espèce vulnérable) et régionale (espèce en danger)

Le petit Rhinolophe
(P.-M. Devoudelle)



les communes concernées par Natura 2000

Coteaux et boucles de la Seine :

Amenucourt, Bennecourt, Chaussy, Chérence, Follainville-Dennemont, Freneuse, Gommecourt, Haute-Isle, Jeufosse, La Roche-Guyon, Maudétour-en-Vexin, Moisson, Mousseaux-sur-Seine, Port-Villez, Saint-Martin-la-Garenne, Vétheuil, Vienne-en-Arthies

Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents :

Ambleville, Amenucourt, Bray-et-Lû, Buhy, Chaussy, Genainville, Gommecourt, Hodent, Limetz-Villez, Maudétour-en-Vexin, Montreuil-sur-Epte, Omerville, Saint-Clair-sur-Epte, Saint-Gervais

Chiroptères du Vexin français :

Chars, Follainville-Dennemont, Saint-Cyr-en-Arthies, Saint-Gervais

Contact

Marine Font
Parc naturel régional
du Vexin français
Maison du Parc
95450 THÉMÉRICOURT

01 34 48 66 09
m.font@pnr-vexin-francais.fr
<http://sitesnatura2000duvexin.n2000.fr>



Edito

Alors que dès 1992, l'Europe et ses états membres ont souhaité protéger un certain nombre d'espèces - faune, flore - en créant le réseau Natura 2000 et que nous fêtons, cette année, les trente ans de la directive «Oiseaux», notre Vexin français a rapidement pu s'inscrire dans cette dynamique de protection des milieux naturels, grâce aux sites emblématiques qui le composent. En effet, le Parc ne compte pas moins de 4 sites Natura 2000 et il est l'animateur de 3 de ces sites. Nous avons donc la chance d'habiter dans un territoire riche d'une faune et d'une flore particulièrement rares voire exceptionnelles, il convient de les protéger. Mais protéger ne veut plus dire interdire ou figer, on peut aujourd'hui conjuguer la protection avec le maintien des activités humaines et l'ouverture au public dans le simple respect d'un véritable développement durable. Cependant, si Natura 2000 permet de concilier activités et sauvegarde, il faut rester vigilant ; l'absence d'entretien des parcelles, la diminution des activités pastorales, de nouvelles pratiques sportives... pourraient avoir de funestes conséquences pour cette biodiversité.

Pour nous, mais aussi et surtout pour nos enfants, il faut donc tout mettre en œuvre pour préserver ce patrimoine fragile. Chacun de vous, propriétaire, habitant, visiteur, a un rôle à jouer pour que nos territoires conservent et enrichissent leur forte valeur écologique que nous leur reconnaissons aujourd'hui. Restez toujours respectueux et responsable de votre territoire !

Dominique HERPIN-POULENAT,
Présidente du comité de pilotage
du site Natura 2000 des coteaux et boucles de la Seine,
et maire de Vétheuil

- Le document d'objectifs du site Natura 2000 "vallée de l'Epte francilienne et ses affluents", où en est-on ?
- Les contrats Natura 2000 sur le site "Coteaux et boucles de la Seine"
- Le Parc a pris en charge un nouveau site Natura 2000 : "Chiroptères du Vexin français"
- Zoom sur le petit Rhinolophe
- Actualités Un site internet sur Natura 2000

sites

- ▶ Coteaux et boucles de la Seine
- ▶ Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents
- ▶ Chiroptères du Vexin français

actualités :

Un site Internet sur Natura 2000 dans le Vexin français a vu le jour !

Vous y trouverez de nombreuses informations sur Natura 2000 ainsi que sur les différents sites (habitats naturels, espèces présentes...). Vous pourrez également y télécharger de nombreux documents et notamment le numéro précédent de la lettre Natura 2000. Vous trouverez aussi un espace permettant de laisser vos commentaires et de poser vos questions : **exprimez-vous !** L'adresse du site est : <http://sitesnatura2000duvexin.n2000.fr>



L'Aubette de Magny (M. Font - PNRVF)

► Les contrats Natura 2000 sur le site «Coteaux et Boucles de la Seine»

En France, la mise en œuvre de Natura 2000 s'appuie sur une démarche contractuelle. Ainsi, les propriétaires ou gestionnaires, publics ou privés, personnes morales ou physiques, peuvent, s'ils le désirent, s'engager dans un ou plusieurs contrats Natura 2000 pour gérer leurs parcelles. Ces derniers sont signés pour une durée de 5 ans, ils ouvrent droit à une rémunération (remboursement du montant des travaux) et permettent une exonération de la taxe sur le foncier non bâti.



1

Sur le site Natura 2000 "Coteaux et Boucles de la Seine", plusieurs contrats sont disponibles, principalement afin d'ouvrir les milieux et de les entretenir.

Le propriétaire d'une parcelle très embroussaillée pourra ainsi bénéficier d'un contrat "dérouissage, fauchage, exportation des rémanents". Il sera alors rémunéré selon un barème qui dépend du matériel utilisé et de la pente du terrain. Il existe également des contrats "pâturage" (essentiellement pâturage ovin extensif) qui visent à maintenir les milieux ouverts. Associé au pâturage, ou pour préserver les sites d'une trop grande fréquentation, peut être utilisé le contrat "installation de matériel de clôture".



2

Les coteaux de la Seine abritent également diverses cavités pouvant accueillir des chiroptères (chauves-souris), il existe donc un contrat "restauration et sécurisation des sites d'hivernage des chiroptères". En plus de protéger ces animaux par l'installation de grilles aux entrées des cavités, il permet de sécuriser les sites vis à vis du public et de prévenir d'éventuels accidents pour lesquels les propriétaires peuvent être tenus responsables.

Si vous êtes intéressé pour signer un contrat Natura 2000 ou tout simplement pour avoir plus d'informations à ce sujet, vous pouvez contacter Marine FONT, chargée de mission Natura 2000 au Parc naturel régional du Vexin français (coordonnées en dernière page).



3

1 Pâturage ovin sur les coteaux de la Seine (M. Font - PNRVF) - 2 Mise en sécurité d'une cavité d'hivernage à chauves-souris (PNRVF) - 3 Pâturage équin sur le marais de Frocourt (M. Font - PNRVF) - 4 Fauche sur les coteaux de la Seine (PNRVF)

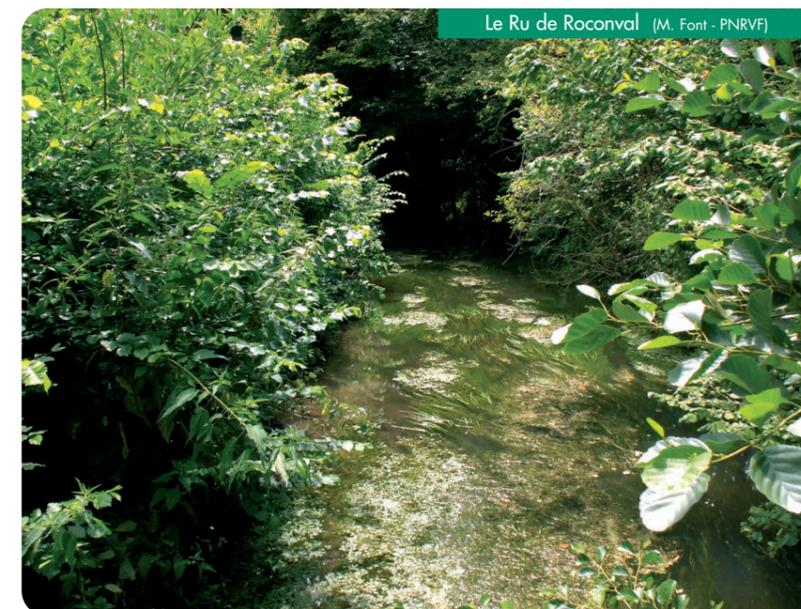


4

► Le document d'objectifs du site Natura 2000 "vallée de l'Epte francilienne et ses affluents", où en est-on ?

Le site Natura 2000 "Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents" a été désigné en 2006. Il est présidé par Nathalie GUÉRIN, maire de Saint-Clair-sur-Epte et par Christian PAUL, maire-adjoint de Bray-et-Lû. Le Parc a été désigné opérateur ; il est chargé d'élaborer le document d'objectifs, c'est-à-dire le document de cadrage pour la gestion du site Natura 2000. Au cours du deuxième semestre 2008, des prospections de terrain ont donc été réalisées afin de dresser un état des lieux du site, non seulement d'un point de vue naturaliste, mais aussi pour décrire les activités humaines existantes et leurs impacts positifs ou négatifs sur les milieux naturels et les espèces concernées.

Actuellement, la phase de diagnostic est terminée, le comité de pilotage a validé le document fin mai.



Le Ru de Roconval (M. Font - PNRVF)



Source tuffeuse (M. Font - PNRVF)

La prochaine étape consiste à réunir des groupes thématiques d'acteurs locaux (agriculteurs, sylviculteurs, chasseurs, pêcheurs, gestionnaires...) afin de dresser une liste des mesures de gestion à mettre en place pour gérer au mieux les milieux naturels et les espèces qui y sont associées. Ceci permettra de réaliser des cahiers des charges, trames des contrats qui pourront être signés sur le site Natura 2000 lorsque le document d'objectifs sera validé par le Préfet.

Le Parc a pris en charge un nouveau site Natura 2000 :

le site "Chiroptères du Vexin français"

Les chiroptères, ou chauves-souris, sont les seuls mammifères volants au monde. Leur activité nocturne et leur régime alimentaire composé exclusivement d'insectes font d'eux des animaux très importants pour l'équilibre biologique. Pourtant, ces espèces sont très menacées, principalement à cause du dérangement en hiver lors de

la période d'hivernation. Le Parc mène déjà depuis quelques années une campagne visant à sécuriser les sites d'hivernage. Depuis, certains sites à forts enjeux ont été inclus au réseau Natura 2000.

Le site Natura 2000 "Chiroptères du Vexin français" concerne donc des cavités d'hivernage, souvent d'anciennes carrières, disséminés sur le Vexin français. Il est actuellement réparti sur quatre communes, sur des sites ne faisant pas déjà partie du réseau Natura 2000. Ainsi, il existe par exemple des cavités à Vétheuil mais

elles sont déjà incluses dans le site Natura 2000 "Coteaux et boucles de la Seine".

Le comité de pilotage de ce site est présidé par Martine PANTIC, Maire de Saint-Cyr-en-Arthies. Une vice-présidente a également été désignée : il s'agit de Monique DESMEDT, Maire de Saint-Gervais.

Le Parc, également opérateur pour ce site Natura 2000, est en train de réaliser le document d'objectifs.

Photo de fond : Colonie de Murin à oreilles échancrées (N. Galand)



Grand Murin en hivernage (N. Galand)